



Aytré, le vendredi 12 juin 2026

Rapport d'analyse de fonctionnement

DSP Littoral 2025

Objet : Analyse de fonctionnement – DSP Littoral – saison 2025

Préambule

La Ville d'Aytré est autorisée via une concession avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer à occuper une partie de l'espace de la plage au droit du secteur de Platin et située sur le littoral de la commune d'Aytré, pour y installer et exploiter des activités destinées à répondre aux besoins du service public balnéaire.

A ce titre, quatre lots de vente de produits alimentaires « snack » à emporter ont fait l'objet d'un marché public et ont été attribués en délégation de sous-traitance (DSP) pour la période 2024-2029.

La convention de DSP signée avec chaque délégataire implique la présentation d'un bilan annuel chiffré.

Les données ci-dessous sont tirées d'un questionnaire ouvert adressé à chaque délégataire par le service gestionnaire.

Trois des quatre délégataires mutualisent leur terrasse, la scène musicale et leur programmation (M. Colin -Toc a dom, M. Guénand - Tonton Maboule) et M. et Mme Abecassis -Yves & Bé.

M Espenan et M Méranville (Korser Breizh) qui représentent le quatrième délégataire, un peu en retrait géographiquement, agissent en autonomie.

Les aménagements et la programmation sont à la charge des délégataires.

Les quatre délégataires s'accordent sur le fait que la saison 2025 s'est bien déroulée et que le bilan financier est positif.

Sur la base du questionnaire, ils ont déclaré :

- **un niveau de fréquentation** très satisfaisant, mais fortement lié à la météo.

A ce titre, le bilan du mois de septembre très pluvieux est contrasté.

- **une typologie de clientèle** composée de nombreux aytréens ou provenant de communes alentours. A noter une hausse de fréquentation des familles globalement, et en juillet/août, de nombreux touristes et cyclistes, en plus des habitués.

La présence des Cabanes de plage durant 6 mois, du 1^{er} avril au 30 septembre, est appréciée des clients. Korser Breizh ajoute recevoir également des groupes issus d'associations de handicap et d'EHPAD en après-midi.

- **Les terrasses aménagées et la programmation** quatre jours par semaine, qui contribuent à une meilleure fréquentation et à la satisfaction de la clientèle.

Pour rappel, 3 jours sont attribués à trois délégataires pour une programmation commune. Un quatrième jour, à l'autre délégataire.

- **concernant les aménagements scéniques**, la scène musicale mutualisée est jugée trop petite ; pour la saison 2026, il est souhaité de pouvoir l'agrandir et d'installer une tonnelle permettant aux artistes de se protéger du soleil le cas échéant.

Korser Breizh relève un questionnement de certains concernant la suppression du grand plancher municipal de danse.

- **divers** : M Guénand (Tonton Maboule) reste inquiet concernant la sécurité la nuit car il a été de nouveau victime de deux tentatives d'effraction.

Plusieurs axes d'amélioration ont été relevés au terme de la saison 2025 :

- L'état dégradé des toilettes publiques souligné avec insistance dans le questionnaire par les délégataires. Pour mémoire, les délégataires contribuent au financement de l'entretien des toilettes à hauteur de 50% du coût facturé à la collectivité par le prestataire, et ce, durant leur période d'exploitation soit 6 mois. Point pris en considération avec l'installation de toilettes auto-nettoyantes depuis le 1^{er} avril 2026 dans le cadre du chantier « Littoral ».
- La gestion des déchets des usagers de la plage qui induit un report vers les containers des délégataires. Chaque délégataire doit assurer l'enlèvement de ses propres déchets. Ils indiquent faire de la pédagogie auprès de leur clientèle pour le tri sélectif. Pour rappel, deux containers sont en place en entrée de plage pour le tout venant.
- Ombre naturelle sur l'espace de restauration :
Les 3 délégataires (Yves & Bé, Tonton Maboule, Toc a Dom) qui ne bénéficient pas d'ombre naturelle indiquent avoir eu des difficultés à créer des zones d'ombrage efficace. Les installations qu'ils ont réalisées pour la saison sont insuffisantes et fragiles au regard du vent. Ils souhaiteraient pouvoir installer des toiles d'ombrage. La collectivité a proposé la prise en charge de l'installation de pieux battus, enfouis à demeure, pour l'amarrage des voiles d'ombrage ; cette proposition a été refusée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer en raison de leur implantation permanente.

Bilan financier saison 2025 – DSP Littoral

M ESPENAN et M MÉRANVILLE (Korser Breizh)	
CA HT du 01/04/2025 au 30/09/2025	163 828,68 €

M et Mme ABECASSIS (Chez Yves & Bé)	
CA HT du 01/10/2024 au 30/09/2025	203 621 €

Frédérique GUENAND (Tonton Maboule)	
CA HT du 01/04/2025 au 30/09/2025	104 660,59€

AR Prefecture

017-211700281-20260630-DEL12_CM300626-DE
Reçu le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026

Dominique COLIN (Toc à Dom)	
CA HT du 01/01/2025 au 31/12/2025	118 168.52€

Bilan financier pour la collectivité – DSP Littoral**Recettes 2025 - DSP littoral**

Redevances locations espace nu	4 887,36 €
Redevance forfait entretien sanitaires	2 016 €
2% des CA des 4 délégataires (CA de 2025 - facturé en 2026)	11 805,57 €
Total	18 709 €